

11 MAI 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence le mardi 11 mai 2021
Madame Isabelle Arcoite, agit comme secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00;

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-05-097 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Lestage, appuyé par Monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021
- 3.3 Avis de motion pour le projet de règlement numéro 383-2021
- 3.4 Adoption du projet de règlement numéro 383-2021
- 3.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1202-2021
- 3.6 Adoption du règlement numéro 1203-2021
- 3.7 Avis de motion pour le projet de règlement numéro 312-2021
- 3.8 Adoption du projet de règlement numéro 312-2021
- 3.9 Avis de motion pour le règlement numéro 387-2021
- 3.10 Adoption du projet de règlement numéro 387-2021
- 3.11 Avis de motion pour le projet de règlement numéro 263-2021

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Subvention pour Emploi d'été Canada
- 4.2 Participation de la mairesse au Colloque Espace Muni
- 4.3 Formation de l'inspecteur sur le système de traitement dans le cadre du règlement Q-2, R.22
- 4.4 Formation de la directrice générale sur les essentiels de DG de l'UMQ
- 4.5 Appui au Projet Coup de main, coup de cœur
- 4.6 Adhésion d'une nouvelle membre au comité de la politique familiale-MADA
- 4.7 Signature de la convention de modification de la politique familiale

11 MAI 2021

- 4.8 Mise à jour du contrat d'appel d'offres pour le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées
- 4.9 Analyse de l'implantation des 4 signes d'arrêt par le MTQ
- 4.10 Acquisition de la solution Module Territoire Mobilité de PG Solutions
- 4.11 Embauche de la réceptionniste-secrétaire temporaire

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Adoption des comptes à payer
- 5.2 Autoriser Isabelle Arcoite pour la signature des chèques

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

8 1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Moratoire sur l'émission de permis de construction pour les bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal
- 10.2 Appel d'offres pour une firme de laboratoire pour les travaux de réfection
- 10.3 Octroi du contrat pour le fauchage des abords des routes
- 10.4 Octroi du contrat pour le marquage sur la chaussée
- 10.5 Octroi du contrat gré à gré de cueillette de branches
- 10.6 Octroi du contrat pour les conteneurs de l'écocentre
- 10.7 Octroi du contrat pour les réparations de la chute d'eau au chalet des loisirs

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Demande de PIIA numéro 2021-70006 (2^e version)

12 HYGIÈNE DU MILIEU

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Appui à la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie

14 BIBLIOTHÈQUE

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 15.1 Fondation Santé
- 15.2 Centre de répit et dépannage aux 4 poches

16 VARIA

17 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

18 PROCHAINE RENCONTRE (8 juin 2021)

19 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

11 MAI 2021

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Adoption du procès-verbal du 15 février 2021

Résolution 2021-04-098 - Adoption du procès-verbal du 15 février 2021

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2021, il est proposé par Madame Marie-Ève Boutin, appuyé par Monsieur Marc Lamarre et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15-02-2021 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.2. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2021

Résolution 2021-05-099 - Adoption du procès-verbal du 13 avril 2021

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2021, il est proposé par Monsieur Alexandre Brault, appuyé par Monsieur Marc Lamarre et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13-04-2021 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.3. Avis de motion projet de règlement numéro 383-2021

Résolution 2021-05-100 – Autorisant l'adoption de l'avis de motion précédant l'adoption du règlement 383-2021

Monsieur Alain Lestage donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 383-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2020-383 et visant à apporter certaines modifications aux dispositions sur la passation des contrats.

☞ ADOPTÉE ☞

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.4. Adoption du projet de règlement numéro 383-2021

Résolution 2021-05-101 – Autorisant l'adoption du projet de règlement numéro 383-2021

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2020-382 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 14 juillet 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense

11 MAI 2021

inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 mai 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 383-2021 tel que présenté en pièce justificative de la séance.

ADOPTÉE

3.5. Adoption du second projet du règlement 1202-2021

Résolution 2021-05-102 – Autorisant l'adoption du deuxième projet de règlement numéro 1202-2021

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone H-11;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 1202-2021 tel que présenté en pièce justificative de la séance.

ADOPTÉE

3.6. Adoption du règlement 1203-2021

Résolution 2021-05-103 – Adoption du règlement numéro 1203-2021

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dispositions relatives aux rives et au littoral;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions doivent être en concordance avec le document complémentaire contenu au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 13 avril 2021;

11 MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 1203-2021 tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.7. Avis de motion pour de règlement 312-2021

Résolution 2021-05-104 – Autorisant l'adoption de l'avis de motion précédant l'adoption du règlement 312-2021

Monsieur Marc Lamarre donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 312-2021 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable et ses amendements.

∞ ADOPTÉE ∞

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.8. Adoption du projet de règlement 312-2021

Résolution 2021-05-105 – Autorisant l'adoption du projet de règlement numéro 312-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire apporter des modifications quant à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal pour pallier à une problématique d'alimentation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 11 mai 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 312-2021 tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.9. Avis de motion pour le règlement numéro 387-2021

Résolution 2021-05-106 – Autorisant l'adoption de l'avis de motion précédant l'adoption du projet de règlement numéro 387-2021

Monsieur François Ledoux donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 387-2021 décrétant un moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal.

∞ ADOPTÉE ∞

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

11 MAI 2021

3.10. Adoption du projet de règlement numéro 387-2021

Résolution 2021-05-107 – Autorisant l'adoption du projet de règlement numéro 387-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à la firme Tétra Tech QI inc. la production d'un rapport quant à la capacité du réseau d'aqueduc municipal de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE les observations contenues dans ce rapport témoignent de l'incapacité du puits municipal à répondre à la demande en eau, celui-ci ne pouvant supporter aucun raccordement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'une telle situation constitue un enjeu majeur pour la Municipalité, tant en matière de protection de l'environnement qu'en matière de salubrité ou de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà entamé les recherches pour une source d'eau supplémentaire, et les démarches pour assurer une plus grande capacité du réseau municipal afin d'assurer le débit d'exploitation recommandé et de permettre de nouveaux raccordements;

CONSIDÉRANT QUE dans l'objectif d'assurer la santé et la sécurité des résidents de même que la salubrité du milieu, il est opportun de décréter un moratoire sur l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal en vertu du Règlement numéro 2014-311, Règlement concernant les branchements à l'égout et à l'eau potable publics, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux, pour une période de temps nécessaire afin d'établir un débit d'exploitation suffisant et de permettre de nouveaux raccordements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 mai 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'adopter le projet de règlement numéro 387-2021 - Moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.11. Avis de motion pour le projet de règlement numéro 263-2021

Résolution 2021-05-108 – Autorisant l'adoption de l'avis de motion précédant l'adoption du projet de règlement numéro 263-2021

Monsieur Alexandre Brault donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le projet de règlement numéro 263-2021 décrétant une réduction de la vitesse sur la route Édouard VII à partir de 340 mètres au nord de la Montée Douglas jusqu'à 590 mètres au sud de la rue principale.

∞ ADOPTÉE ∞

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents à la prochaine séance du conseil.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Subvention Emploi d'été Canada

11 MAI 2021

Résolution 2021-05-109 – Autorisant la signature de l’entente avec Emploi d’été Canada et l’affichage des postes à combler

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur a été approuvée dans le cadre d’une entente avec Emploi d’été Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette entente doit être signée par un(e) représentant(e) de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente octroie une contribution financière de 6028.00\$ répartie telle que présentée ci-après :

- 3191.00\$ pour un poste de directeur d’entreprise d’entretien de fosses septiques débutant le 15 juin 2021 pour une durée de 9 semaines;
- 2837.00\$ pour un poste de chef de l’entretien de parcs débutant le 15 juin 2021 pour une durée de 8 semaines.

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d’autoriser la directrice générale, Madame Isabelle Arcoite à signer l’entente de contribution avec Emploi d’été Canada et à lancer l’affichage pour combler ces deux postes.

∞ ADOPTÉE ∞

4.2. Participation de la mairesse au Colloque Espace Muni

Résolution 2021-05-110 – Autorisant l’inscription de Madame Lise Sauriol au colloque annuel de l’Espace Muni

CONSIDÉRANT QUE Madame Sauriol est la mairesse de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et agit à titre de représentante de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sauriol siège sur le conseil d’administration de l’Espace Muni et qu’elle y représente les petites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le colloque se tiendra en ligne et n’occasionnera aucuns frais de déplacement ou de repas;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation à ce colloque est de 250.00\$ et que ce montant a été prévu au budget;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d’autoriser Madame Sauriol à s’inscrire au colloque annuel de l’Espace Muni du 26 au 30 avril 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

4.3. Formation de l’inspecteur sur le système de traitement dans le cadre du règlement Q-2, R.22

Résolution 2021-05-111 – Autorisant l’inscription de Monsieur Michaël Lavoie à la formation sur le système de traitement dans le cadre du règlement Q-2, R.22

CONSIDÉRANT QUE la formation vise à présenter les systèmes de traitement autorisés en vertu du Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et à connaître les nouveautés qui touchent l’application de ce règlement (Q-, R.22);

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lavoie souhaite participer à cette formation pour acquérir de plus amples connaissances sur ce dit règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte en avant-midi et en ligne, ce qui n’implique aucuns frais de déplacement ou de repas;

11 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lavoie est membre de la COMBEQ, ce qui lui permet d'obtenir cette formation au coût préférentiel de 304.85\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation à cette formation a été prévu au budget;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser Monsieur Lavoie à s'inscrire à la formation des 26 et 27 mai prochain.

∞ ADOPTÉE ∞

4.4. Formation de la directrice générale sur les essentiels de DG de l'UMQ

Résolution 2021-05-112 – Autorisant l'inscription de Madame Isabelle Arcoite à la formation sur les essentiels du directeur général

CONSIDÉRANT QUE la formation vise à présenter les connaissances essentielles pour occuper le poste à la direction générale d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au contrat de travail de Madame Arcoite de participer à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte en avant-midi et en ligne, ce qui n'implique aucuns frais de déplacement ou de repas;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte par l'Union des Municipalités du Québec au coût de 595.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation à cette formation a été prévu au budget 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser Madame Arcoite à s'inscrire à la formation qui se tiendra du 4 mai au 8 juin 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

4.5. Appui au Projet Coup de main, coup de cœur

Résolution 2021-05-113 – Autorisant l'appui du projet pilote Coup de main, coup de cœur de St-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a lancé un projet pilote de jumelage local des services d'entraide bénévole pour pallier au délestage des services de proximité de la part du CLSC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur a été sollicitée pour participer au projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE la participation au projet pilote n'implique aucun coût pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront bénéficier du service de ces nouveaux bénévoles;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'appuyer la démarche d'action bénévole portant le nom Coup de main, coup de cœur pour la durée de son projet pilote.

∞ ADOPTÉE ∞

11 MAI 2021

4.6. Adhésion d'une nouvelle membre au comité de la politique familiale-MADA

Résolution 2021-05-114 – Ajout de Madame Karine Paiement au Comité de pilotage de la politique familiale-MADA

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de se doter d'une politique familiale et de la jumeler à la politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est déjà formé et composé de Mesdames Mylène Therrien, Joannie Brault, Marie Pierre Carrier, Marjolaine Mailhot, Madame la mairesse Lise Sauriol et Messieurs Yvan Picotin et François Ledoux, conseiller;

CONSIDÉRANT QUE Madame Karine Paiement a démontré de l'intérêt pour la participation citoyenne à ce comité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser Madame Karine Paiement à se joindre au Comité de pilotage de la politique familiale-MADA.

∞ ADOPTÉE ∞

4.7. Signature de la convention de modification de la politique familiale

Résolution 2021-05-115 – Autorisant la directrice générale à signer la convention de modification de la politique familiale

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE Saint-Jacques-le-Mineur a présenté en 2015-2016 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE Saint-Jacques-le-Mineur désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté à la séance du 13 avril, une résolution pour demander une prolongation de la subvention de mise en œuvre de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche implique la signature d'une convention de modification de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la personne autorisée à signer était le directeur général et qu'il a quitté ses fonctions à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de présenter une résolution de conseil pour autoriser une nouvelle personne à agir comme signataire de la convention;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser Madame Isabelle Arcoite à signer au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur la convention de modification de la convention d'aide financière 2015-2016 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

11 MAI 2021

ADOPTÉE

4.8. Mise à jour du contrat d'appel d'offres pour le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées

Résolution 2021-05-116 – Autorisant l'entreprise Contact Cité à faire la mise à jour du contrat d'appel d'offres pour le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'appel d'offres pour le traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées venait à échéance en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y avait une possibilité de prolongation du contrat pour l'année 2021, laquelle a déjà été demandée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres a été produit en 2014 et en 2017 par la firme Contact Cité qui était toujours au fait du dossier et disponible pour se pencher sur sa mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE la firme Contact Cité a proposé une offre d'accompagnement pour la réalisation du mandat à 3750.00\$ plus taxes;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la firme Contact Cité à mettre à jour le contrat d'appel d'offres pour le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE

4.9. Analyse de l'implantation des 4 signes d'arrêt par le MTQ

Résolution 2021-05-117 – Autorisant le dépôt d'une demande au MTQ afin d'étudier la possibilité d'implanter quatre signes d'arrêt à l'intersection de la route 2019 et du Rang St-André

CONSIDÉRANT le projet du MTQ d'implanter des feux de circulation à l'intersection de la route 219 et du Rang St-André;

CONSIDÉRANT QUE ces feux ne seront pas implantés avant quelques années vu les travaux d'évaluation nécessaires et la priorisation des dossiers par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées par ce projet souhaitent tout de même implanter des mesures temporaires en attendant la réalisation finale;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de déposer une demande au MTQ pour l'implantation de quatre signes d'arrêt à l'intersection de la route 219 et du Rang St-André.

ADOPTÉE

4.10. Acquisition de la solution Module Territoire Mobilité de PG Solutions

Résolution 2021-05-118 – Autorisant l'acquisition du module Territoire Mobilité de PG solutions

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal est constamment appelé à se déplacer sur le terrain de la municipalité pour y faire des inspections;

CONSIDÉRANT QUE le module Mobilité permet aux inspecteurs d'effectuer toutes les opérations reliées aux inspections directement sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce module est développé pour être utilisé sur tablette et que l'inspecteur bénéficie déjà d'une tablette comme outil de travail;

11 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service qui permettrait l'acquisition du module au coût de 3,643.00\$ pour une connexion plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le prix inclut en plus du module, les services professionnels pour l'activation, la gestion de projet, la formation d'une demi-journée et les prix du programme CESA destiné au soutien, à la correction des erreurs et à un service d'évolution de la solution;

CONSIDÉRANT QUE cette somme a été prévue au budget 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'inspecteur municipal à acquérir le module Territoire Mobilité de PG solutions.

ADOPTÉE

4.11. Embauche de la réceptionniste-secrétaire temporaire

Résolution 2021-05-119 – Entérinant l'embauche de Madame Crystel Jammes à titre de réceptionniste pour le poste temporaire

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupait le poste de réceptionniste en remplacement de Madame Maude Dupuis-Riopel a remis sa démission en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'employée permanente ne sera de retour qu'en septembre 2021;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues suite à l'affichage du poste temporaire;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité de ressources humaines le 5 mai dernier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'entériner l'embauche de Madame Crystel Jammes au poste temporaire de réceptionniste.

ADOPTÉE

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1. Adoption des comptes à payer

Résolution 2021-05-120 – Approuvant l'adoption des comptes à payer pour le mois d'avril

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer.

ADOPTÉE

5.2. Autoriser Isabelle Arcoite pour la signature des chèques

Résolution 2021-05-121 – Autorisant Madame Isabelle Arcoite à signer les chèques au nom de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Arcoite, dans ses fonctions de directrice générale, agit également à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont requises dans le compte;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser Madame Isabelle Arcoite à

11 MAI 2021

être signataire au compte de la municipalité et sur la plateforme Accès D Affaires.

ADOPTÉE

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Le conseiller Monsieur Richard Lestage informe que pour le baseball, on ne peut pas commencer maintenant.

La conseillère Madame Marie-Ève Boutin va envoyer les coordonnées de l'ouverture de la friperie du mois prochain pour affichage sur le tableau numérique.

Le conseiller Monsieur Alexandre Brault informe de la tenue le 22 juin prochain de l'assemblée générale annuelle de la DPJL. Il y aura des postes ouverts, ceux de président et vice-président.

Le conseiller Monsieur François Ledoux informe que près de 50 personnes sont inscrites pour le soccer. Pour l'instant, ils vont suivre les normes sanitaires, donc un maximum de 8 pour des activités sportives qui n'impliquent aucun contact, donc pas de matchs officiels. Les inscriptions sont disponibles jusqu'à la fin du mois et le début des activités est prévu pour le mois de juin. Il invite les citoyens à donner leur nom comme bénévole.

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

Rien à ajouter.

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h32

Une citoyenne veut amener des questions sur les points 10.1 et 4.9. D'abord sur les répercussions du moratoire pour le projet de CPE. Pour les 4 stops au coin de la route 217 et du Rang St-André, elle demande si l'idée d'avoir un carrefour giratoire avait été proposée?

Une citoyenne demande un suivi sur le CPE et la vente du terrain au Ministère, si nous avons passé chez le notaire à date ? Elle demande également un éclaircissement sur le règlement pour la vitesse sur Édouard VII, de quelle portion parlons-nous ? Mention concernant la dépense autorisée avant qu'elle soit adoptée en séance du conseil. Elle aimerait savoir quel est l'échéancier pour le CPE.

Une citoyenne pose une question sur l'approvisionnement en eau, offrirons-nous toujours l'accès à de l'eau? On voit encore des gens utiliser l'eau. Est-ce que le règlement sera rappelé dans le Jacqueminois et les médias ?

Fin de la période de questions : 19h51

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

11 MAI 2021

10.1. Moratoire sur l'émission de permis de construction pour les bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal

Résolution 2021-05-122 – Autorisant l'adoption d'un moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à la firme Tétra Tech QI inc. la production d'un rapport quant à la capacité du réseau d'aqueduc municipal de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE les observations contenues dans ce rapport témoignent de l'incapacité du puits municipal à répondre à la demande en eau, celui-ci ne pouvant supporter aucun raccordement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'une telle situation constitue un enjeu majeur pour la Municipalité, tant en matière de protection de l'environnement qu'en matière de salubrité ou de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà entamé les recherches pour une source d'eau supplémentaire, et les démarches pour assurer une plus grande capacité du réseau municipal afin d'assurer le débit d'exploitation recommandé et de permettre de nouveaux raccordements;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure relève de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE dans l'objectif d'assurer la santé et la sécurité des résidents de même que la salubrité du milieu, il est opportun de décréter un moratoire sur l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal en vertu du Règlement numéro 2014-311, Règlement concernant les branchements à l'égout et à l'eau potable publics, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux, pour une période de temps nécessaire afin d'établir un débit d'exploitation suffisant et de permettre de nouveaux raccordements;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, approuvé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de :

Prohiber l'émission de tout permis de construction relativement à un bâtiment obligé de se raccorder à l'aqueduc municipal en vertu du Règlement numéro 2014-311, Règlement concernant les branchements à l'égout et à l'eau potable publics, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux jusqu'à ce que les travaux pour établir un débit d'exploitation suffisant et permettre de nouveaux raccordements soient complétés.

ADOPTÉE

10.2. Appel d'offres pour une firme de laboratoire pour les travaux de réfection

Résolution 2021-05-123 – Autorisant l'appel d'offres pour une firme de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT les travaux de réfection importants à venir sur le Rang du Coteau et la Montée St-Claude;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite un contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE seule une firme de laboratoire peut procéder à de tels contrôles de qualité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à faire un appel

11 MAI 2021

d'offres sur invitation à des firmes de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de réfection.

ADOPTÉE

10.3. Octroi du contrat pour le fauchage des abords des routes

Résolution 2021-05-124 – Autorisant l'octroi du contrat 2021 à André Paris inc. au coût de 12,775.00\$ plus taxes pour le fauchage des abords des routes

CONSIDÉRANT le besoin de faire faucher les abords des routes, des accès et des sites pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de la compagnie	Prix	Conformité
André Paris inc.	12,775.00\$	Oui
Entreprises Philippe Daigneault inc.	14,000.00\$	Oui
Paysagiste Poupart	14,000.00\$	Oui

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat 2021 pour le fauchage des abords de routes, des accès et des sites à André Paris inc au coût de 12,775.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

10.4. Octroi du contrat pour le marquage sur la chaussée

Résolution 2021-05-125 – Autorisant l'octroi du contrat 2021 à Ligne Maska au coût de 25,282.20\$ pour le marquage des chaussées

CONSIDÉRANT le besoin de procéder aux marquages de la chaussée pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de la compagnie	Prix	Conformité
Ligne Maska	25,282.00\$	Oui
Marquage et traçage du Québec inc.	26,966.00\$	Oui
Entreprises Techniline inc.	30,273.20\$	Non
Entreprise T.R.A. (2011) inc.	41,932.40\$	Non

11 MAI 2021

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat 2021 pour le marquage de la chaussée à Ligne Maska au coût de 25,282.20\$.

ADOPTÉE

10.5. Octroi du contrat gré à gré de cueillette de branches

Résolution 2021-05-126 – Autorisant l'octroi du contrat 2021 aux Entreprises Robert Wuyts au coût de 100\$/heure pour la cueillette et le déchetage des branches

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à une entente de gré à gré pour le contrat de cueillette et de déchetage des branches pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé annuellement aux Entreprises Roberts Wuyts qui offrent les services au coût de 100.00\$ de l'heure;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d'octroyer aux Entreprises Robert Wuyts. le contrat de cueillette et déchetage des branches au taux horaire de 100.00\$ l'heure plus taxes. Le coût approximatif prévu est de 6,500\$ avec taxes.

ADOPTÉE

10.6. Octroi du contrat pour les conteneurs de l'écocentre

Résolution 2021-05-127 – Autorisant l'octroi du contrat 2021 pour les conteneurs de l'écocentre au Géant du Conteneur au coût de 475.00\$ plus taxes pour un conteneur de 20 verges avec des frais fixes de 100.00\$ par mois pour la location

CONSIDÉRANT l'ouverture aux citoyens de l'écocentre, permettant le dépôt de matériaux de construction pour favoriser la gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu de dépôt évite que ces matériaux soient acheminés dans les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les consignes d'utilisation du Dépôt de matériaux de construction seront publicisées par la municipalité, via son site Web, le Jacqueminois et à la réception de l'hôtel de ville du 12 mai au 27 octobre;

CONSIDÉRANT QUE le tarif des visites sera de 80\$ (2 visites gratuites);

CONSIDÉRANT QUE des conteneurs sont obligatoires pour le dépôt des matériaux de construction en respect avec l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité quatre (4) compagnies à soumissionner et n'a reçu qu'une soumission du Géant du conteneur :

Soumissions reçues	Dimension	Conditions Dimension (LxHxl) et tonnage max.		Coût avant taxes	
			par levée	mensuelle	Par tonne supplémentaire
Le géant du conteneur	20 v ³	20'x8'x4' (3t)	475\$	100\$	89.75\$

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, approuvé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer le contrat 2021 pour les conteneurs de l'écocentre au Géant du Conteneur au coût de 475.00\$ plus taxes pour un conteneur de 20 verges avec des frais fixes de 100.00\$ par mois pour la location, pour la période de mai à octobre.

11 MAI 2021

ADOPTÉE

10.7. Octroi du contrat pour les réparations de la chute d'eau au chalet des loisirs

Résolution 2021-05-128 – Autorisant l'octroi du contrat pour la réparation de la sortie 4 pouces de la chute d'eau au chalet des loisirs à l'entreprise LVL Marine inc. au coût de 2,929.33\$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ADE Hydro-Excavation a brisé la sortie 4 pouces de la chute d'eau au chalet des loisirs le 7 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de la sortie d'eau sert à remplir les camions du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la facture sera assumée par l'entreprise ADE Hydro-Excavation qui est responsable du bris;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de la compagnie	Prix
LVL Marine inc.	2,929.33\$
Frigault	8,416.74\$

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de réparation de la chute d'eau du chalet des loisirs à l'entreprise LVL Marine au coût de 2,929.33\$.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. Demande de PIIA numéro 2021-70006 (2e version)

Résolution 2021-05-129 – Refusant la demande de PIIA 2021-70006 (2e version) pour la subdivision de lot projetée à l'immeuble 20, rue Principale

CONSIDÉRANT la demande de PIIA modifiée soumise relative à un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée sur une partie du lot 2 710 968 du 20, rue Principale (zone MIX-01);

CONSIDÉRANT QUE le PIIA soumis a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet modifié présenté ne rencontre pas encore certains critères d'évaluation ayant trait notamment à l'harmonie avec les styles architecturaux avoisinants, à l'apport d'éléments architecturaux en saillie, de boiseries et d'ornementation, ainsi qu'à la qualité, à l'harmonie et à la limite de nombre en façade des matériaux de revêtement;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et il résolu MAJORITAIREMENT par les conseillers présents, de REFUSER la demande de PIIA 2021-70006 modifiée relative à un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée sur une partie du lot 2 710 968 du 20, rue Principale.

11 MAI 2021

ADOPTÉE

*Le conseiller Monsieur Alexandre Brault s'abstient de voter en raison d'un conflit d'intérêt.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. LOISIRS RT VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. Appui à la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie

Résolution 2021-05-130 – Autorisant l'appui à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présents dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que tel, notamment en hissant le drapeau arc-en-ciel à la municipalité.

ADOPTÉE

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15.1. Fondation Santé

Résolution 2021-05-131 – Autorisant l'appui financier à la Fondation Santé

CONSIDÉRANT la demande de don reçue par la Fondation Santé pour appuyer la campagne 2021 intitulée « L'humain au cœur de la santé » qui vise le financement d'un nouvel échographe portatif pour la salle d'accouchement;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser un appui financier de 100\$ à la Fondation Santé du Haut-Richelieu – Rouville.

ADOPTÉE

11 MAI 2021

15.2. Centre de répit et dépannage aux 4 poches

Résolution 2021-05-132 – Autorisant l'appui financier au Centre de répit et dépannage aux 4 poches

CONSIDÉRANT la demande de don reçue par le centre de répit et dépannage aux 4 poches pour appuyer la campagne 2021 destinée au maintien des services de répit offerts aux familles vivant avec un enfant nécessitant des soins et de l'assistance permanente;

CONSIDÉRANT QUE très peu de ressources offrent ces services au Québec et particulièrement dans les municipalités plus éloignées des grands centres;

CONSIDÉRANT QUE des familles de la région se tournent vers cette ressource pour leurs besoins en répit de courte durée;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser un appui financier de 100\$ au Centre de répit et dépannage aux 4 poches.

∞ ADOPTÉE ∞

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 20h01

Une citoyenne demande un suivi sur le parc à chien.

Une citoyenne s'informe sur le marquage de la chaussée et l'utilisation du budget prévu pour l'aménagement de l'hôtel de ville.

Fin de la période de questions : 20h15

18. PROCHAINE RENCONTRE (8 juin 2021)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-05-133 – Adoptant la levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-Ève Boutin appuyé par Monsieur Marc Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h17.

Lise Sauriol, mairesse

Isabelle Arcoite, secrétaire-trésorière

∞ ADOPTÉE ∞